



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E126539

VALABLE JUSQU'AU 29/07/2025

ÉDITÉ LE 23/04/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 22/06/2005

Forme juridique : SARL

Capital : 7 260

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AUXERRE 2005B00183

Siret : 483 288 684 00010

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 26734

Assurance Responsabilité Travaux :
ERGO SV75018041T28560

Assurance Responsabilité Civile :
ERGO SV75018041T28560

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Raison sociale : ASEP

LE VERNY
89130 TOUCY

Téléphone : 03 86 74 33 65

Portable :

Site Internet :

E-mail : ase3@wanadoo.fr

Responsabilité légale :
SESTRE DANIEL GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	03/07/2023
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	17/04/2025
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	03/07/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	04/07/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	05/05/2022
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MACON
94, RUE DE LYON
71000 MACON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.